

AVIS DE COURSE

WINDSURF

Régate de ligue n°2 Windsurf SF

Dimanche 5 Mai 2024

CNPA Bassin de Marennes

**Grade 5A et 5B
293P, B293, B293T+, RCB**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 3.1 Les IC seront disponibles **après 10h le 5 Mai à Marennes.**
- 3.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

4. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

5. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 5.1 La régata est ouverte à toute les planches de la ou des classes Techno 293 Division 1 et Division 2, techno +, Raceboard.

5.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 5.2.1 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile :
La licence Club FFVoile mention « compétition » valide
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
La licence Club FFVoile mention « compétition » valide

- 5.2.2 Pour la planche,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire.
- le certificat de jauge de conformité.

5.3 Les planches admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription le jour de la régate

5.4 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits

6. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants : **10€**

7. PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	05/05/24	11h
Clôture des inscriptions	05/05/24	13h

7.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
05/05/24	14h30

7.3 Nombre de courses :
Division 1 : 6
Division 2 : 6
Techno + : 6
Raceboard : 6

7.4 Le dernier signal d'avertissement ne se fera pas après **18h**.

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.

8.2 L'équipement suivant [peut être] [sera] contrôlé ou mesuré :

8.3 [DP] Les planches doivent également respecter la RCV B6.78.1

8.4 [DP] Matériels de sécurité : en conformité avec les prescriptions fédérale.

8.4.1 Pour les planches autres que Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

9. LES PARCOURS

Voir IC

10. SYSTEME DE PENALITE

Application de la RCV B4.44.1 (Pénalité 360°)
Le système de pénalité sera défini dans les IC.

11. CLASSEMENT

11.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

11.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

11.3 La règle B8.5.4 s'applique pour une course dans séries éliminatoires qui qualifient une planche pour concourir à un stade ultérieur.

11.4 La RCV B8.A8 s'applique.

12. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une rubalise

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. PRIX

Des prix seront distribués

15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : CNPA Route Touristique 17560 Bourcefranc/ 05.46.85.35.09 et 06.16.83.21.35 / cnpabassindemarennes@gmail.com

SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
	Marécareuil	05/05/24	09h29	15h58	81

ANNEXE ZONE DE COURSE

